

REGLEMENT DE JEU

Article 1 : La Société Organisatrice

La société COSY DEVELOPPEMENT, SARL unipersonnelle au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 834 118 317, ayant son siège 14 RUE LOUIS BLANCHARD, 42290 SORBIERS (ci-après dénommée « la Société Organisatrice »), organise un jeu intitulé « Grand Jeu Anniversaire 10 ans » qui se déroulera du 18 janvier au 14 février 2021 inclus, ci-après dénommé « le Jeu », dans les 31 pizzerias PIZZA COSY participantes :

PIZZA COSY AURILLAC	2 RUE DE VERSAILLES	15000	AURILLAC
PIZZA COSY ISSOIRE	4 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE	63500	ISSOIRE
PIZZA COSY SORBIERS	3 RUE DU MOULIN GILLIERS	42290	SORBIERS
PIZZA COSY AVIGNON	72 RUE DE MONTFAVET	84000	AVIGNON
PIZZA COSY DECINES	17 RUE DE LA FRATERNITÉ	69150	DECINES CHARPIEU
PIZZA COSY OULLINS	87 GRANDE RUE	69600	OULLINS
PIZZA COSY ST ETIENNE SUD / TERRENOIRE	ESPLANADE PAUL ET GUY VANTAJOL	42100	ST ETIENNE
PIZZA COSY CLERMONT FERRAND	25 BOULEVARD COTE BLATIN	63000	CLERMONT FERRAND
PIZZA COSY RIVE DE GIER	53 RUE EDOUARD VAILLANT	42800	RIVE DE GIER
PIZZA COSY MONTPELLIER	58 AVENUE MARIE DE MONTPELLIER	34000	MONTPELLIER
PIZZA COSY ROYAN	1 PLACE DU DOCTEUR GANTIER	17200	ROYAN
PIZZA COSY ANGLET	59 ALLEE D AGUILERA	64600	ANGLET
PIZZA COSY LYON 4 (CROIX ROUSSE)	16 PLACE DE LA CROIX ROUSSE	69004	LYON 04
PIZZA COSY BONSON	2 RUE DES JAVELOTTES	42160	BONSON
PIZZA COSY ST CHAMOND	1 COURS ADRIEN DE MONTGOLFIER	42400	ST CHAMOND
PIZZA COSY FIRMINY	9 RUE JEAN JAURES	42700	FIRMINY
PIZZA COSY FEURS	68 RUE DE VERDUN	42110	FEURS
PIZZA COSY LYON 2 / BELLECOUR	10 RUE DES MARRONNIERS	69002	LYON 02
PIZZA COSY VILLEURBANNE	196 COURS EMILE ZOLA	69100	VILLEURBANNE
PIZZA COSY VILLEFRANCHE	556 BOULEVARD LOUIS BLANC	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
PIZZA COSY LYON 3 (SANS SOUCI)	61 COURS ALBERT THOMAS	69003	LYON 03
PIZZA COSY SALON DE PROVENCE	135 AVENUE MICHELET	13300	SALON DE PROVENCE
PIZZA COSY VEAUCHE	85 AVENUE DU 8 MAI 1945	42340	VEAUCHE
PIZZA COSY BOURGOIN	27 RUE PAUL BERT	38300	BOURGOIN JALLIEU
PIZZA COSY ST ETIENNE CENTRE	2 PLACE ANATOLE FRANCE	42100	ST ETIENNE
PIZZA COSY CHALLANS	62 RUE GAMBETTA	85300	CHALLANS
PIZZA COSY MONTBRISON	AVENUE DE SAINT- ETIENNE	42600	MONTBRISON
PIZZA COSY ST PRIEST / ST ETIENNE NORD	1 AVENUE ALBERT RAIMOND	42270	ST PRIEST EN JAREZ
PIZZA COSY MONISTROL SUR LOIRE	RUE DU PECHER	43120	MONISTROL SUR LOIRE
PIZZA COSY VIENNE	32 COURS MARC ANTOINE BRILLIER	38200	VIENNE
PIZZA COSY ROANNE	81 COURS DE LA REPUBLIQUE	42300	ROANNE

Article 2 : Participation

Jeu avec obligation d'achat dans une des pizzerias participantes à l'opération. Commandez à emporter ou sur place et scannez votre ticket de caisse sur une borne de jeu le jour de votre achat dans la pizzeria où l'achat a été réalisée pour participer au GRAND JEU ANNIVERSAIRE 10 ANS PIZZA COSY.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des salariés des pizzerias et des fournisseurs de celles-ci, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe (même nom, même adresse).

Article 3 : Durée du Jeu

Le Jeu se déroulera du lundi 18 janvier 2021 au dimanche 14 février 2021, dans la limite des jours et horaires d'ouverture des pizzerias PIZZA COSY.

Article 4 : Principe du Jeu et désignation des gagnants

Pour participer au Jeu, le client doit scanner le QR code présent sur son ticket de caisse lié à une commande sur place ou à emporter devant la borne de jeu présente dans la pizzeria le jour de sa commande.

La borne de jeu distribue les éventuels lots selon le principe des instants gagnants ouverts. Tant que la dotation n'est pas gagnée, elle reste en jeu jusqu'à ce qu'un participant la remporte.

Sur la borne de jeu, la révélation du gain se fait par l'alignement de 3 pictogrammes identiques dans les rouleaux de l'animation jackpot présente sur l'écran de la borne.

En cas de gain, la borne de jeu imprime un ticket gagnant indiquant la nature du lot et les modalités de retrait.

La preuve de l'instant gagnant résultera in fine des informations enregistrées dans la borne jeu.

Article 5 : Dotation mise en jeu

Les lots mis en jeu pour l'ensemble des pizzerias participantes et susceptibles d'être gagnés par les participants, dans le cadre du présent Jeu sont les suivants :

20000	Remises de 5€ sur la prochaine commande	d'une valeur unitaire de	5,00 €	TTC (2)
10000	Pizzas Margherita 26cm sur la prochaine commande	d'une valeur unitaire de	Voir carte de la pizzeria concernée sur www.pizzacosy.fr	TTC (2)
7500	Desserts maison sur la prochaine commande	d'une valeur unitaire de	Voir carte de la pizzeria concernée sur www.pizzacosy.fr	TTC (2)
5000	Stylos PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	0,36 €	TTC
5000	Roulette à pizza PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	0,65 €	TTC
93	Remises de 30% sur la commande Kulte	d'une valeur unitaire de	- 30%	(5)
500	Tshirt Kulte / PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	9,60 €	TTC
1000	Tote bag (sacs coton) PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	1,16 €	TTC
250	Casquettes Kulte / PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	10,80 €	TTC
500	Limonadiers PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	1,80 €	TTC
250	Gourdes isothermes PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	7,37 €	TTC
250	Planches à découper PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	4,88 €	TTC
250	Tabliers de cuisine PIZZA COSY	d'une valeur unitaire de	5,27 €	TTC
31	Bons de 50€ sur la prochaine commande	d'une valeur unitaire de	50,00 €	TTC (3)
2	1 an de pizzas gratuit (carte cadeau)	d'une valeur unitaire de	520,00 €	TTC (4)
1	Voyage à La Réunion	d'une valeur de	3000,00 €	TTC (1)

(1) Voyage pour 2 personnes comprenant vol + hôtel + petit déjeuner 6 jours d'une valeur maximale de 3000 €. Les dates du voyage seront validées avec le gagnant.

(2) Valable du 15 février au 31 mars 2021. Pour toute commande à emporter de 10€ minimum passée par téléphone.

(3) Valable du 15 février au 31 mars 2021. Pour toute commande à emporter, sur place ou en livraison (hors Uber Eats) passée par téléphone.

(4) Carte cadeau d'une valeur de 520 € (soit une pizza par semaine). Pour toute commande à emporter, sur place et en livraison (hors Uber Eats) passée par téléphone, en pizzeria ou sur le site www.pizzacosy.fr.

(5) Remise de 30% pour toute commande passée sur le site www.kulte.fr, hors produits en solde, valable jusqu'au 15/03/2021.

Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou communiquées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

Les lots sont attribués tels quels et ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit. Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur lot, ce dernier sera définitivement perdu et ne sera pas réattribué. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à leur échange ou remplacement. Le cas échéant, les frais de mise en œuvre, mise en service, installation et utilisation des lots sont à la charge des gagnants. De même, le cas échéant, les frais de déplacement, d'assurance, de transport, etc., inhérents à la jouissance des lots mais non expressément prévus dans la dotation mise en jeu resteront à la charge des gagnants.

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés. La Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les lots sont éventuellement soumis ou à la sécurité de leur utilisation. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

Article 6 : Remise des lots

Les modalités de retrait des lots sont précisées sur le ticket gagnant édité par la borne jeu.

Article 7 : Utilisation des noms et prénoms des gagnants

La Société Organisatrice pourra diffuser la liste des gagnants, pour les besoins de la communication interne et au public dans l'enceinte de la pizzeria, dans le cadre de la communication faite autour du Jeu uniquement sous réserve de l'accord préalable et exprès des gagnants.

Article 8 : Limites de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le Jeu ou à en modifier les conditions.

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de valeur équivalente et / ou de caractéristique proche.

Article 9 : Dépôt du règlement de jeu

La participation au Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet, déposé à SELARL MOREAU Yann – COIFFARD HERRBACH Margaux, Huissiers de Justice Associés, 6 Bis Rue Voltaire, 93100 Montreuil.

Le règlement du Jeu est remis à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'accueil de la pizzeria. Il peut être obtenu sur simple demande en écrivant à l'adresse du Jeu : PIZZA COSY, Service Marketing et Communication, 14 RUE LOUIS BLANCHARD, 42290 SORBIERS. Le timbre nécessaire à l'envoi de la demande de communication du présent règlement sera remboursé au tarif lent en

vigueur (moins de 20 g) sur demande jointe. Ces demandes doivent être effectuées avant le 6 février 2021 (cachet de la Poste faisant foi). Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée.

Article 10 : Acceptation du règlement de jeu

Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

Article 11 : Fraude

Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. En cas de manquement de la part d'un Participant, la Société Organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 11 : Données personnelles

Les coordonnées des participants collectées dans le cadre de leur participation au Jeu sont à destination exclusive de la Société Organisatrice. Elles sont nécessaires aux fins de gestion de la participation au Jeu et d'attribution des Lots éventuelle.

Les données personnelles recueillies dans ce cadre sont conservées pendant une durée d'un mois. Conformément à la réglementation en matière de données personnelles, les participants disposent d'un droit d'en demander l'accès, la rectification, l'effacement, une limitation ou opposition au traitement, la portabilité de ses données ou d'introduire une réclamation ou de définir des directives post mortem en contactant le service dédié à l'adresse suivante : PIZZA COSY, Service Marketing et Communication, 14 RUE LOUIS BLANCHARD, 42290 SORBIERS.

Article 12 : Loi applicable

Le Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française et à la compétence exclusive des juridictions françaises.